

Fiche technique

L'AIDE À
DOMICILE

Qu'est-ce que l'aide à domicile ?

L'aide à domicile favorise le maintien à domicile des personnes âgées dans leur logement et les aides dans les actes de la vie quotidienne.

Quel est le public visé ?

Les personnes âgées éprouvant des difficultés pour entretenir leur logement et effectuer les actes quotidiens de la vie (accompagnement lors de sorties, aide au déplacement, aide aux courses, préparation des repas, etc.).

Quels sont les objectifs ?

- Préserver l'autonomie et aider la personne au quotidien,
- Maintenir le lien social.

Quelles sont les aides au financement ?

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle, sous conditions de ressources, par les diverses caisses de retraite ou le Conseil départemental dans le cadre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Quels sont les modes d'intervention ?

- **Mode prestataire** : la structure d'aide à domicile emploie des salariés qu'elle met à disposition du particulier qui rétribue le service en fonction des aides accordées,
- **Mode mandataire** : la structure d'aide à domicile propose des candidats et assure pour le particulier, alors employeur, les formalités administratives et les déclarations sociales et fiscales liées à l'emploi,
- **Gré à gré** : le particulier fait travailler directement un salarié qui devient son employé. Il se charge alors de toutes les formalités administratives.

L'équipe du Pôle Infos seniors du Pays de Martigues se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

PÔLE INFOS SENIORS DU PAYS DE MARTIGUES

40 boulevard Louise Michel
13500 MARTIGUES

04 42 41 18 47

poleinfosseniors@cias.paysdemartigues.fr